

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

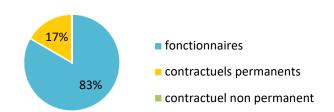


COMMUNE DE CUZIEU

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Loire.

Effectifs

- 12 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 10 fonctionnaires
 - > 2 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- → Aucun contractuel permanent en CDI



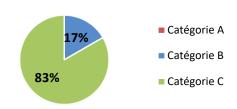
Personnel temporaire intervenu en 2024 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

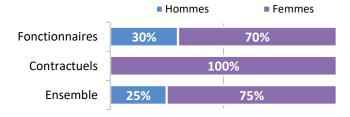
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30%		25%
Technique	60%	100%	67%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	10%		8%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



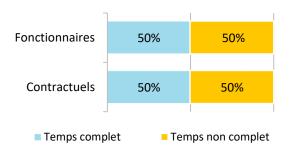
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	67%
Rédacteurs	17%
Adjoints administratifs	8%
ATSEM	8%

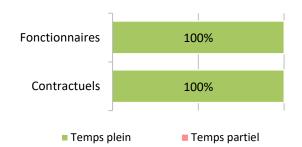
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

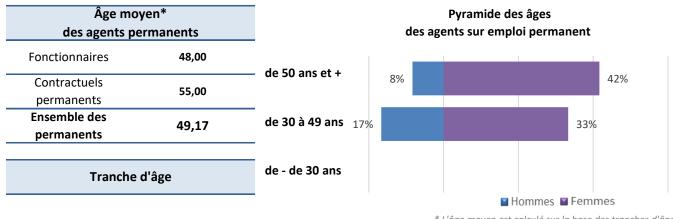


Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	100%	
Technique	50%	50%
Administrative	33%	

Pyramide des âges _____

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

8,95 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 8,02 fonctionnaires

> 0,93 contractuel permanent

> 0,00 contractuel non permanent

16 289 heures travaillées rémunérées en 2024



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2024, 5 arrivées d'agents permanents et 3 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
10 agents	12 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024						
Fonctionnaires 7 11,1%						
Contractuels	7	100,0%				
Ensemble	7	20,0%				

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	67%
Démission	33%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	80%
Voie de mutation	20%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

5 avancements d'échelon et aucun avancement de grade Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 48,38 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	832 519 €	Charges de personnel*	402 733 €	\Longrightarrow	Soit 48,38 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

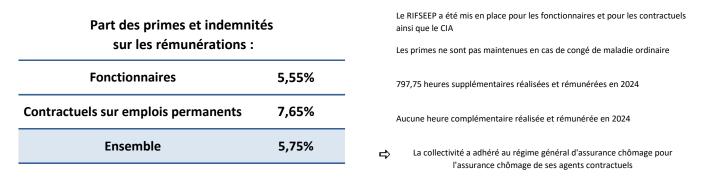
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	255 319 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	14 669 €	0.6
IFSE:	5 887 €	0€
CIA:	5 657 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	14 017 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	5 104 €	
Supplément familial de traitement :	1 528 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative			36 695 €		S	S	
Technique					26 988 €	S	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale					S		
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières			36 695 €		26 368 €	S	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 5,75 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montout annual		Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel Femmes moyen par ETPR		Hommes		Femmes		Hommes						
moyen par ETFR	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	552€	530€	49 %									
Catégorie C	668€	642 €	49 %	748€	718€	49%	S	S				

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences

- En moyenne, 50 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- En moyenne, 2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,67%	0,55%	3,15%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	13,70%	0,55%	11,51%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,70%	0,55%	11,51%	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 33,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

 1 accident du travail pour 12 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- → 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 1 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
 1 assistant de prévention désigné dans la

FORMATION

collectivité

2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 548 € Coût par jour de formation : 774 €

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 947 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

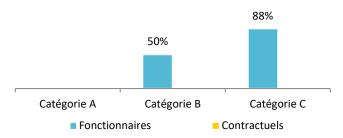
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

Formation

→ En 2024, 66,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



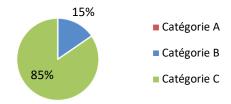
→ 3 975 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	57 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	39 %

13 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	8%
Autres organismes	92%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	24 €	300 €
Montant moyen par bénéficiaire	12 €	60€

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 1 août 2025